

REPUBLIQUE FRANÇAISE

\*\*\*\*\*

REGION DEPARTEMENT DE LA  
GUADELOUPE

\*\*\*\*\*

RÉGIE ASSAINISSEMENT  
NORD CARAÏBES  
RéNoC-Assainissement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU : 21 SEPTEMBRE 2017  
MEMBRES EN EXERCICE : 12  
MEMBRES PRESENTS : 09

DATE DE LA CONVOCATION : 14 SEPTEMBRE 2017

DÉLIBÉRATION N° CA-ASS-2017-33

**OBJET** : Approbation de la convention de mise en commun des  
moyens entre RéNoC-Eau et RéNoC-Assainissement

affichée le

L'an deux mille dix-sept, vingt et un septembre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration de la Régie Assainissement Nord Caraïbes, RéNoC-Assainissement, légalement convoqué le quatorze septembre deux mille dix-sept, s'est réuni à Espérance Morne-à-l'Eau sous la présidence de Monsieur Rénalt SIOUMANDAN ;

	Présent	Absent	Représenté
M.AGLAS Dunières		X	
M. BERNARD Jean-Luc	X		
M <sup>me</sup> CARDOVILLE Prisca	X		
M. CHATEAUBON Jean-Claude	X		
M. CORNEILLE Denis	X		
M. CUIRASSIER Jocelyn	X		
M.DAVILA Jacques	X		
M. HILL Joseph	X		
M <sup>me</sup> OBERTAN Pamela		X	
M. REINETTE Pierre		Excusé	
M. SIOUMANDAN Rénalt	X		
M <sup>me</sup> TRABON-SINAPAH Line	X		

RENDUE EXECUTOIRE,  
LE

Le secrétaire de séance nommé est Monsieur Rénalt SIOUMANDAN

Le Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°CS 2016-09/042 du SIAEAG, en date du 15 septembre 2016, portant approbation de la création de la régie « Assainissement » pour la gestion, l'exploitation et les investissements du service public de l'assainissement sur le territoire du Nord Grande-Terre, approuvant les statuts de RéNoC-Assainissement ;



**Vu** la délibération n°CA-ASS-2017-06 en date du 24 mars 2017 portant modification des statuts de la Régie Assainissement Nord Caraïbes, RéNoC-Assainissement ;

**Vu** la délibération n°CS 2017-04/037 du SIAEAG portant approbation de la modification des statuts de la Régie Assainissement Nord Caraïbes, RéNoC-Assainissement ;

**Vu** la délibération n°CA-ASS-2017-36 en date du 21 septembre 2017 portant régularisation des statuts de la Régie Assainissement Nord Caraïbes,

**Vu** les statuts de la Régie Assainissement Nord Caraïbes, RéNoC-Assainissement ;

**Vu** la délibération n°CA-ASS-2016-10 en date du 09 décembre 2016, portant approbation de l'organisation des services de la Régie Assainissement Nord Caraïbes, modifiée par la délibération n° CA-ASS-2017-10 en date du 24 mars 2017 ;

**CONSIDERANT** que la Régie Eau Nord Caraïbes, RéNoC-Eau et la Régie Assainissement Nord Caraïbes, RéNoC-Assainissement sont deux établissements juridiquement distincts qui présentent des liens étroits dans leur fonctionnement ;

**CONSIDERANT** que les deux établissements reprennent des activités de gestion et d'exploitation de services publics de l'Eau et de l'Assainissement, ayant toujours été concomitamment gérés ;

**CONSIDERANT** la nécessité de mutualiser les moyens entre les régies RéNoC-Eau et RéNoC-Assainissement ;

**CONSIDERANT** que cette mutualisation permettra de favoriser l'exercice des missions de ces structures et de rationaliser les moyens mis en œuvre ;

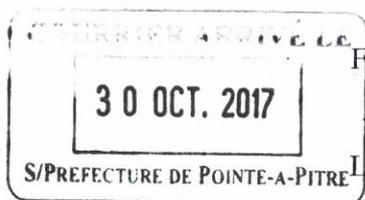
Le Conseil d'Administration OUI l'exposé du Président, après en avoir délibéré et voté à la majorité des membres présents et un contre (Monsieur DAVILA) ;

## DECIDE

**ARTICLE 1: D'APPROUVER** la convention de mise en commun des moyens présentée et placée en annexe de la présente délibération ;

**ARTICLE 2:** Le Président et le Directeur de RéNoC-Assainissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

*Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.  
Au registre sont les signatures.*



Fait et délibéré en séance à Morne-à-l'Eau, les jours, mois et an ci-dessus

Le Président,



**RéNoC-Assainissement**  
Rue du Docteur CHOVIÑO  
Espérance  
97111 MORNE-À-L'EAU  
SIRET 824 342 265 00017  
Tél. : 05 90 24 83 56

Rénalt SIOUMANDAN